



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES
1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 23 mai 2017

Conseil Général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis N° 09/17 : Adoption des statuts et adhésion à l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois (ORPC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I. But

Le processus de modernisation de la Protection civile vaudoise, initié il y a plusieurs années, a été définitivement accepté par le Grand Conseil le 18 novembre 2014 après validation des deux faitières des communes vaudoises. Il s'appuie sur la mise en œuvre de la loi d'exécution de la législation fédérale en matière de protection civile (LVLPCi) du 11 septembre 1995. L'objectif de cette réforme est de moderniser et d'améliorer cette structure pour lui permettre de répondre aux risques et dangers actuels et futurs tout en garantissant la même qualité de prestation à l'ensemble des citoyens du canton. La mise en œuvre de la nouvelle LVLPCi définit une organisation simplifiée et réduite en 10 Organisations régionales de Protection civile (ORPC) calquées sur le découpage des districts.

Le district Jura-Nord vaudois est actuellement découpé en 4 régions de protection civile :

1. Association à buts multiples des communes de la région de Grandson (ACRG)
2. Association de communes du district d'Orbe
3. Organisation régionale de protection civile de la Vallée de Joux
4. Organisation régionale de protection civile d'Yverdon

La mission de base, la structure opérationnelle, le financement ainsi que le mode de commandement ne change pas. Cette réorganisation est essentiellement territoriale. Les 4 entités précitées sont organisées en Associations des communes, hormis la Vallée de Joux qui fonctionne avec une entente intercommunale. Pour la région de Grandson, la protection civile est traitée dans un but optionnel de l'Association de communes de la région de Grandson.

II. Préambule

Avec la dissolution des 4 régions ORPC du district, la nouvelle Association regroupera les 73 communes formant le district Jura-Nord vaudois. Elle aura son siège à Orbe. En ce qui concerne les autres districts du canton, cette opération est terminée pour 9 d'entre eux. Avec le district de Lavaux-Oron nous sommes les dernières régions à finaliser ce processus.

III. Financement

Cette réorganisation devrait être financièrement neutre. En effet, le coût par habitant des 4 régions, moyenne des 3 dernières années, varie entre Fr. 15.89 et Fr. 19.45 par année et par habitant. Le coût de fonctionnement actuel est très proche d'une région à l'autre. Les simulations ont été faites avec un coût annuel par habitant de Fr. 17.00. Dès lors, la charge financière devrait être neutre pour notre commune. C'est d'ailleurs un des éléments auquel les autorités communales seront très attentives.

IV. Ressources humaines

Actuellement les 4 régions sont dirigées par 3 Commandants qui disposent de personnel. L'ensemble de ces postes, Commandants compris, correspond à 5.85 équivalents temps plein. La volonté des communes serait de conserver ces personnes.

V. Méthodologie

Un groupe de travail formé des représentants des Comités directeurs (CODIR) des 4 ORPC a tenu 10 séances pour élaborer un projet de fusion des ORPC en une seule entité. Les Municipalités ont été consultées, notamment dans le cadre de 3 séances plénières, ainsi que par transmission du projet de statuts et d'une feuille de route. Le groupe de travail a rencontré les 3 Commandants des ORPC, le Commandant de la Protection civile vaudoise et les juristes du canton. L'article 113 de la Loi sur les communes (LC) a été suivi scrupuleusement afin de respecter la consultation des exécutifs et des législatifs communaux. Finalement, les délégués des Municipalités ont validé le projet de statuts en séance plénière le 8 mars 2017 à Yverdon-les-Bains. Le présent préavis municipal est la phase finale du processus d'adoption des statuts par toutes les communes du district Jura-Nord vaudois d'ici au 30 juin 2017, puis ce sera au Conseil d'Etat de les valider. A l'issue de ces deux étapes, l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois sera constituée par l'installation de ses organes dans le courant de l'automne 2017 pour être opérationnelle au 1^{er} janvier 2018.

VI. Conclusions

Considérant que l'activité de la protection civile est un élément sécuritaire de protection de la population indiscutable, que financièrement l'effet reste neutre, et qu'il s'agit de mettre en conformité l'organisation de protection civile de notre district à la LVLPCi, la Municipalité recommande au Conseil d'accepter ce préavis.

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité de Valeyres-sous-Rances invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis municipal no 09/17 : Adoption des statuts et adhésion à l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois (ORPC) ;
- entendu le rapport de la commission ad hoc ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DECIDE

1. D'adhérer à l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.
2. D'adopter les statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.
3. D'autoriser la Municipalité à dissoudre l'Association de communes du district d'Orbe, de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.

DECHARGE

La Municipalité et la commission de leur mandat.

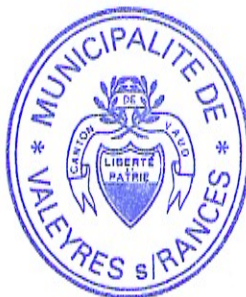
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 mai 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



Y. Vaudroz

Personne de contact : M. Patrick Weidmann, municipal, tél. 079 238 96 88.